

République Française - Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes
Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc
59363 AVESNES SUR HELPE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Philippe BODIN, après convocation légale de ses membres en date du lundi 17 juin 2024.

Etaient présents : Christian BERNARD, Serge BERNARD, Bernard CARPENTIER, Aurèle HENAUT, Dominique DACOSSE, Michel DELVALLEE, Eric FEDDI, Jean-Pierre MANFROY, Jean-Louis SIMON, Didier WILLOT, Patrick LANDA, Mario NOZZULO, Christian POINT, Bernard MOLITOR, André BERTEAUX, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, Guy ERPHELIN, Philippe HANOT, Vincent JUSTICE, Colette WATREMEZ, Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, Danielle DRUESNES, André DUCARNE, Hélène DUMORTIER, Francis DUPIRE, Martine LECLERCQ, Nathalie MONIER, Patrick PIANA, Dominique QUINZIN.

Etaient absents : Arnaud DECAGNY, Michel DETRAIT, Eric LEBRUN, Fabrice PIETTE, Lucien SERPILLON, Thierry FREGHEM, Alain DELTOUR, François RICHEZ, Luc BERTAUX.

Etaient excusés : Claude GARY, Alain BASLY.

Procurations : Alain BOUILLIEZ à Didier WILLOT, Emmanuelle DELABRE à Dominique QUINZIN, Claude DUPONT à Patrick PIANA, David DYSON à Michel DELVALLEE, Michel LEFEBVRE à Philippe BODIN, Bruno LEGROS à Jean-Pierre MANFROY, Yvon MILLE à Danielle DRUESNES, David ZELANI à André DUCARNE, Pascal COBUT à Colette WATREMEZ, Benoît GUIOST à Nathalie MONIER, Alain GERARD à Claude BLOMME, Zahra GHEZZOU à Francis DUPIRE, Francien CAUCHETEUX à Martine LECLERCQ.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter, et le Comité délibérer.

Monsieur Ducarne est désigné Secrétaire de Séance.

Délibération n° 24-2024

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivités ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les cadres d'emplois correspondant à l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe (à temps non complet, quotité de 20%),

Le Président propose à l'assemblée d'apporter la modification suivante au tableau des emplois permanents :

Filière : Administrative

Cadre d'Emploi : Adjoints Administratifs Territoriaux

Grade : Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Filière : Administrative

Cadre d'Emploi : Adjoints Administratifs Territoriaux

Grade : Adjoint Administratif

- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 1

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau tableau du personnel suivant :

Filières	Cat.	Grade	Nombre de postes inscrits	Dont postes vacants
Technique	A	Ingénieur	1 (temps complet)	1
Technique	C	Adjoint technique	1 (temps complet)	0
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1 ^e cl.	1 (temps non complet : 15%)	0
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2 ^e cl.	1 (temps non complet : 20%)	0
Administrative	C	Adjoint administratif	1 (temps complet)	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le président,

Philippe BODIN

Publié sur le site INTERNET le
Transmis à la Sous-Préfecture le
Reçu le
Identifiant de Télétransmission

